

COMMENT APPRECIER LES SOINS PENALEMENT ORDONNES ?



RAISONANCE
Association loi 1901
n° d'organisme
de formation
72400085040



Inscription gratuite
<http://raisonance.net>
contact@raisonance.net

Journée réservée aux professionnels
des secteurs santé, justice, social, éducatif

15ÈME COLLOQUE DE RAISONANCE
VENDREDI 22 OCTOBRE 2021 MONT DE MARSAN

ARGUMENTAIRE

COMMENT APPRÉCIER LES SOINS PÉNALEMENT ORDONNÉS ?

Depuis la loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs, version consolidée au 19 février 2020, l'ensemble des professionnels de la Justice, de la Santé et du champ Social s'est interrogé sur les effets de cette loi. Que ce soit du côté des justiciables, des victimes ou des familles, comment « apprécier » les soins pénalement ordonnés ? Comment faire advenir une demande de soin lorsqu'elle est l'objet d'une contrainte pénale ? Sur quoi porte la « guérison » en matière de violences sexuelles ? Quelle serait l'articulation possible et nécessaire entre les différents professionnels pour prévenir la rechute, la réitération, la récurrence et même la mortification ? En présence de nos différents intervenants, lors de notre 15ème congrès, nous évoquerons la complexité des situations aux niveaux judiciaire, thérapeutique et socio-familial et ce, grâce aux liens tissés depuis 20 ans dans les Landes entre les professionnels concernés par la problématique des violences sexuelles.

Association RAISONANCE

contact@raisonance.net - <http://raisonance.net>

Centre Hospitalier Site Sainte Anne - CMP Est 782 Av de Nonères
40024 Mont-de-Marsan CEDEX - Tel : 05 58 05 20 12 Fax : 05.58.05.20.67

Association loi 1901 - n° d'organisme de formation : 72400085040



PROGRAMME

09:00	OUVERTURE DE SESSION, RAPPEL DE L'ÉVOLUTION LÉGISLATIVE, DE LA PRATIQUE ET DES ATTENTES DES JURIDICTIONS PÉNALES EN MATIÈRE DE SOINS ORDONNÉS Mr G. COTELLE, Président du Tribunal Judiciaire de Mont de Marsan
09:15	ALLOCUTION Mr C. SY-QUANG-KY, Président de Raisonance
09:20	COMMENT APPRÉCIER LES SOINS PÉNALEMENT ORDONNÉS, ENTRE ADHÉSION ET FAUX-SEMBLANT ? Mme A. ALBERT, Psychologue clinicienne & Dr Y. COIGNOUX, Psychiatre
10:45	REQUÉRIR DES SOINS PÉNALEMENT ORDONNÉS : DES SOINS EN MAL DE PEINE OU DES PEINES BIEN SOIGNÉES ? Mr O. JANSON, Procureur de la République
12:00	PAUSE DÉJEUNER
14:00	ECHANGES AUTOUR DES ATTENTES JUDICIAIRES RELATIVES AUX OBLIGATIONS ET INJONCTIONS DE SOINS AU STADE DE L'APPLICATION DE LA PEINE À L'ÉGARD DES CONDAMNÉS DÉTENUS ET DES CONDAMNÉS LIBRES Mme P. HABEREY, Juge de l'application des peines
15:00	POURQUOI APPRÉCIER LES SOINS PÉNALEMENT ORDONNÉS ? ENJEUX CLINIQUES ET SOCIÉTAUX Equipe de l'Unité médico-psycho-légale
16:00	DEBAT
17:00	CLÔTURE DU COLLOQUE

CONFÉRENCIERS

MME AURÉLIE ALBERT

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE À L'UNITÉ SANITAIRE EN MILIEU PÉNITENTIAIRE ET AU CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE, CHI DE MONT DE MARSAN

DR YVES COIGNOUX

PSYCHIATRE À L'UNITÉ SANITAIRE EN MILIEU PÉNITENTIAIRE ET MÉDECIN COORDONNATEUR, CHI DE MONT DE MARSAN

MR GUILLAUME COTELLE

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT DE MARSAN

MME PAULINE HABEREY

JUGE DE L'APPLICATION DES PEINES, TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT DE MARSAN

MR OLIVIER JANSON

PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE, TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT DE MARSAN

MR CHRISTOPHE SY-QUANG-KY

PRÉSIDENT DE RAISONANCE, PSYCHOLOGUE CLINICIEN À L'UNITÉ MÉDICO-PSYCHO-LÉGALE, EXPERT ASSERMENTÉ, CHI DE MONT DE MARSAN

INFORMATIONS

Inscription gratuite :
<http://raisonance.net> ou contact@raisonance.net

Pause déjeuner libre

LIEU DU COLLOQUE

Cité judiciaire de Mont de Marsan
249, avenue du Colonel ROZANOFF
40000 MONT DE MARSAN